

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, *représenté par Mme Stéphanie BANCAL*
M. Jacques BELLIER, *au moment du vote des décisions*
M. Richard RIVAUD, *représenté par M. Alain SANSON.*

Les autres membres du Bureau :

M. Patrick CHARLES.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 15

Objet : Réalisation de la liaison cyclable entre Bois d'Arcy et la base de plein air et de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Autorisation donnée au Président pour solliciter des financements et déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et de voirie.

Le Bureau, légalement réuni le 23 février 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2011-06-03, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 28 juin 2011, relative à la modification du schéma directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc et l'adoption du plan vélo ;

Vu les délibérations n°2013-12-21 et n°2016-06-13 des Conseils communautaires de Versailles Grand Parc du 10 décembre 2013 et du 27 juin 2016, modifiant le schéma directeur cyclable des circulations douces ;

Dès les premières étapes de la création de la communauté de communes Versailles Grand Parc, devenue le 1^{er} janvier 2010 la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP), les élus ont décidé de mener une politique ambitieuse de protection de l'environnement qui, dans le domaine des transports, s'est traduite notamment par le développement d'une politique cyclable.

Ainsi, le 27 juin 2006, Versailles Grand Parc a adopté son schéma directeur de circulations douces, qui prévoit la constitution d'un réseau de promenades de 88 kilomètres, structuré en six boucles, à travers l'ensemble de son territoire. En 2011, la cohérence de ce maillage a été

renforcée par la définition d'un axe structurant sud-est/nord-ouest de 22 kilomètres, de la vallée de la Bièvre au Val de Gally, désigné comme « la dorsale » qui sera la colonne vertébrale du schéma directeur des circulations douces et sera réalisée en priorité.

Les délibérations ci-dessus visées ont permis de compléter le schéma directeur d'origine.

Le projet de liaison cyclable entre la commune de Bois d'Arcy et la base de plein air et de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines est inscrit à ce schéma directeur et une étude préalable a permis d'en définir le contour technique et financier.
Les études de maîtrise d'œuvre actuellement en cours devraient permettre de lancer les travaux de cette opération avant la fin de l'année.

Ce projet nécessite l'obtention de différentes autorisations d'urbanisme et de voirie.

Il est par ailleurs éligible aux subventions de la région Ile-de-France et du département des Yvelines.

En conséquence, le Bureau communautaire :

DÉCIDE :

- 1) *de donner tout pouvoir au Président, ou à son représentant, pour solliciter les aides des différents organismes susceptibles d'apporter une aide à ce projet ;*
- 2) *d'autoriser le Président à déposer toute demande d'autorisation nécessaire à ce projet ;*
- 3) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 204, fonction 8221, sur la nature 204 14 12 ;*
- 4) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 5) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Versailles, le 24 février 2017.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services